

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 10

Date de convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 12/06/2023

Présents : MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, COLONOZET Nathalie, LIEVIN Daniel, MENOULLARD Aline, SEGON Astrid, RIVATTON Xavier, LAZZARONI Anthony, PETITJEAN Cyril, JOUFFROY Brigitte.

Absent excusé : M. ROUX Philippe donne procuration à M. LIEVIN Daniel.
Mme DAUVERGNE Eliane donne procuration à M. BRETIN Christian.
Mme FORAS Annie donne procuration à Mme BOUGAUD Josiane.
M. GAUDILLAT Bruno donne procuration à M. LAZZARONI Anthony

Secrétaire : Mme COLONOZET Nathalie.

Demande d'ajout d'une délibération pour accepter la plus-value relative aux travaux de voirie, de création de trottoirs, d'éclairage public et d'aménagements paysagers concernant les Résidences de Vignes.

Le Conseil Municipal accepte à **13 voix pour et 1 voix contre de rajouter la délibération ci-dessus.**

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 4 avril 2023 :

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du Mardi 4 Avril 2023 a été approuvé à **13 voix pour et 1 abstention.**

2/ Election au scrutin de liste de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 pour le département du Jura :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Les Conseillers municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 en vue de la désignation de leur délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le Dimanche 24 Septembre 2023 pour le département du Jura.

Le nombre de délégués titulaires et suppléants est de trois titulaires et 3 suppléants.

Ce nombre dépend de la population municipale de la Commune.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste. Les premiers étant élus délégués et les suivants suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux.

Les Conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Le Maire informe les élus qu'il présente une liste de candidats et candidates, il demande au Conseil Municipal si une autre liste est prévue. Il lui est répondu par la négative.

Le Maire a souhaité que la liste qu'il présente fasse apparaître la Conseillère d'opposition.

La liste est la suivante :

- **Délégués titulaires candidats :**

- BRETIN Christian
- LIEVIN Daniel
- JOUFFROY Brigitte

- **Délégués suppléants candidats :**

- COLONOZET Nathalie
- LAZZARONI Anthony
- GAUDILLAT Bruno

Le Conseil Municipal vote au scrutin de liste à 13 voix pour et 1 blanc pour la liste ci-dessus pour les délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 pour le département du Jura. 3

3/ Délibération pour demander des subventions au profit de la réfection intérieure de la Chapelle Notre Dame du Chêne :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Après les travaux qui ont visé à consolider l'édifice, puis à aménager de façon significative l'environnement de la Chapelle Notre Dame du Chêne, l'intérieur de celle-ci présentait des défauts structurels que nous avons souhaité corriger pour enfin offrir au public et aux fidèles un ensemble harmonieux, entièrement restauré et attractif pour notre commune et son territoire.

C'est ainsi qu'il nous convient de faire appel à trois corps de métiers pour finaliser l'aménagement intérieur de l'édifice :

- Des travaux de maçonnerie,
- Des travaux d'aérogommage,
- Des travaux de garnitures et peinture.

Pour chacun de ces corps de métier nous avons des devis qui s'établissent comme suit :

- ▶ Travaux de maçonnerie prévus par l'entreprise Comas et Fils de Cousance : 11 762,65 € HT,
- ▶ Travaux d'aérogommage prévus par l'entreprise Aérosurface de Lons-le-Saunier : 7 650,00 € HT,
- ▶ Travaux de garnitures et peinture prévus par l'entreprise Megard Lucky : 10 253,70 € HT.

Total : 29 666,35 € HT

Préalablement à la mise en œuvre de ces travaux, nous souhaitons obtenir les subventions DETR pour l'Etat et DST pour le Département, respectivement 30 % et 25 % soit :

- DETR : 8 899,91 €
- DST : 7 416,59€

Le Conseil Municipal demande à 13 voix pour et 1 abstention l'octroi d'une subvention DETR auprès de la Préfecture du Jura et d'une subvention DST auprès du Conseil Départemental du Jura pour la réfection intérieure de la Chapelle Notre Dame du Chêne pour un montant de travaux de 29 666,35 € HT.

4/ Délibération pour demander des subventions en faveur de la création de trottoirs pour le lotissement Résidence des Vignes :

Cette délibération est annulée.

5/ Délibération pour demander une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la création de 2 arrêts de bus en accessibilité pour personnes à mobilité réduite

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Les collectivités doivent désormais mettre des arrêts de bus adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR). C'est la Région Bourgogne-Franche-Comté qui pilote ce projet et ABCD Géomètres qui est retenu pour en assurer la maîtrise d'œuvre.

Les normes qui sont imposées sont strictes en terme de longueur, de superficie et de hauteur également. Après analyse par Madame Molherat, Technicienne au niveau de la Région Bourgogne-Franche-Comté des lieux précis qui pourraient convenir au sein de notre Commune afin de mettre en place ces arrêts de bus PMR, le secteur la Grenette est le seul aujourd'hui adapté.

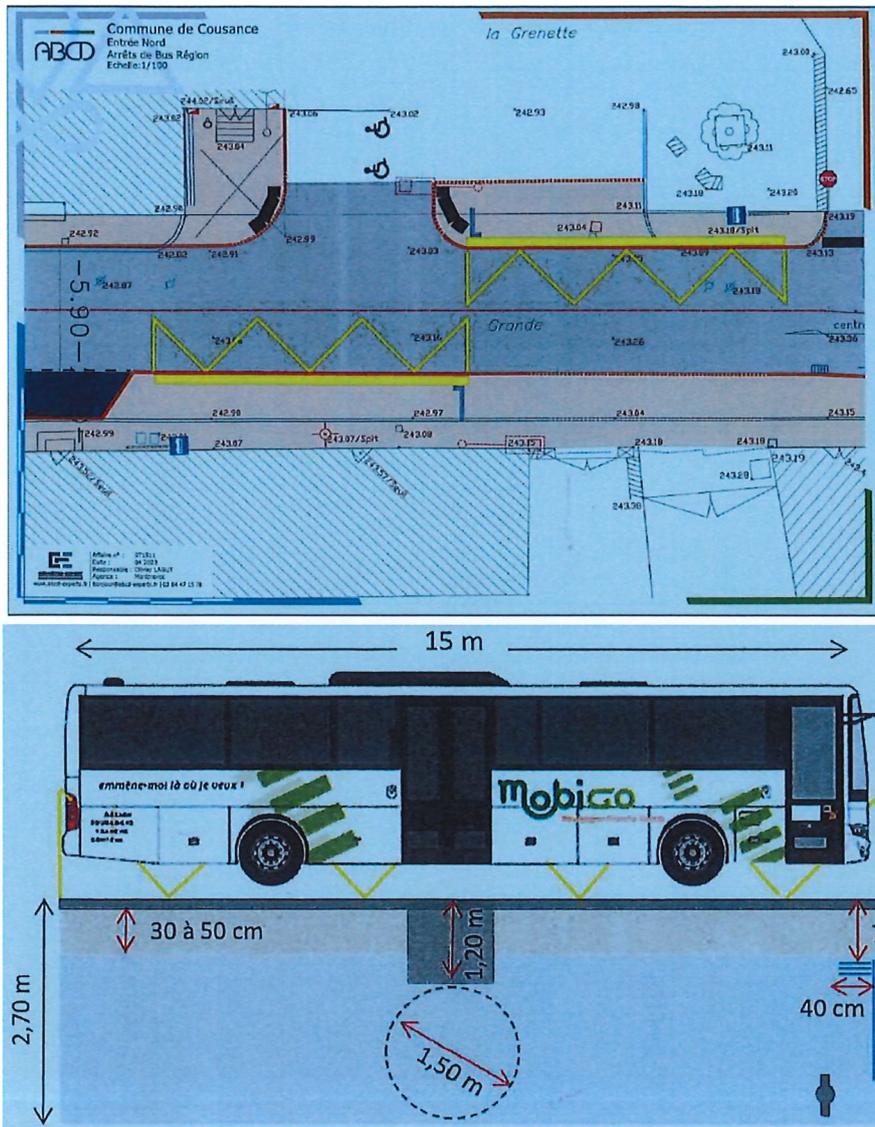
Il se situe dans notre quasi Centre-Bourg d'une part. La Place de la Grenette offre un espace parking d'autre part et il pourra enfin s'intégrer dans le cadre des travaux qui finaliseront le chantier Entrée Nord tout prochainement. Ainsi deux stations doivent s'élaborer l'une dans le sens Cuiseaux et l'autre dans le sens Beaufort-Orbagna.

Le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élèvent à 11 415,70 €.

Ce budget est totalement pris en charge par la Région.

Le Conseil Municipal demande à 13 voix pour et 1 abstention l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté pour la création de 2 arrêts de bus en accessibilité pour personne à mobilité réduite vers la Place de la Grenette l'une dans le sens Cuiseaux et l'autre dans le sens Beaufort-Orbagna pour un budget de 11 415,70 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



6/ Délibération en vue d'acquérir à la SCI Vignes des Pommiers un espace foncier destiné à la création d'un parking pour les utilisateurs de la Salle des Frères:

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

La Salle des Frères devient de plus en plus utilisée.

Bon nombre de ceux qui la fréquentent déplorent un manque notoire de places de parking.

Aussi, pour pallier ce problème, nous souhaitons depuis quelques années déjà, créer un parking dédié aux utilisateurs.

Dans ce cadre, nous avons négocié avec les gérants de la SCI Vignes des Pommiers que sont Lilian et Michel COUILLEROT, l'achat d'un espace de leur terrain qui pourra convenir à la création de ce parking.

Nous avons concomitamment demandé à Emilien MICHEL, dirigeant de la SAS EMDE de nous élaborer un projet qui nous agrée.

Ce parking contiendra 20 places.

Pour le mettre en œuvre, il nous convient d'acquérir à la SCI Vignes des Pommiers 410 m² environ de leur terrain.

Après négociations, les gérants de la SCI Vignes des Pommiers acceptent de nous vendre l'espace foncier nécessaire au prix de 10 € le mètre carré.

En outre les gérants de la SCI Vignes des Pommiers souhaitent :

- Qu'un portail suffisamment large pour favoriser le passage d'un véhicule vers leur parcelle cadastrée C 712 soit réalisé.
- Qu'une palissade rigide dotée d'un pare-vue sur toute la longueur Est du futur parking soit mise en place,
- Qu'une palissade rigide sur toute la longueur Sud du futur parking soit également érigée.

Après discussions et échanges, les élus sont favorables à ces propositions, mais ils souhaitent que l'accès à la parcelle C 712 soit destiné uniquement à un usage d'entretien et agricole.

Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 voix contre accepte d'acquérir la partie concernée de la parcelle C 712 au tarif de 10 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal accepte aussi :

- Qu'un portail suffisamment large soit réalisé pour favoriser le passage d'un véhicule vers leur parcelle cadastrée C 712 en faveur d'une utilisation d'entretien et agricole uniquement.
- Qu'une palissade rigide dotée d'un pare-vue sur toute la longueur Est du futur parking soit mise en place,
- Qu'une palissade rigide sur toute la longueur Sud du futur parking soit également érigée.

Le Conseil Municipal demande qu'une clause régissant les conditions d'accès à la parcelle C 712 soit intégrée dans l'acte notarié.

Les frais de notaire et géomètre seront à la charge de la Commune de Cousance.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7/ Délibération pour attribuer une subvention annuelle aux associations :

- Monsieur L'Adjoint au Maire, LAZZARONI Anthony présente le dossier.

Associations	Proposition 2023
ADMR	900 €
AFM (Téléthon)	200 €
Bibliothèque	600 €
Donneurs de sang	500 €
Judo Club	500 €
Sapins de Bian	300 €
Théâtre	200 €
Twirling bâton	250 €
Chœur du bon pays	350 €
Tennis de table	100 €
Gymnastique	200 €
Aïkido	350 €
ESR Foot	2 000 €
Body Physics	400 €
Ass. Valentin Hauys	50 €
Tennis Club	450 €
Cuisseaux Pays des peintres	50 €
Retraite Sportive Cousançoise	200 €
Les Ptits Montagnards	350 €
PEP 39	100 €
ACCA Cousance	200 €

Sport Boules	200 €
Total	8 450 €
Subvention exceptionnelle	
Subvention exceptionnelle Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
Total des subventions	9 450 €

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et 1 voix contre l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023 présentée ci-dessus.

8/ Délibération pour valider une convention de mise à disposition d'un local municipal affecté au fonctionnement de l'organisation syndical de la Communauté de Communes Porte du Jura :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

La Communauté de Communes Porte du Jura souhaite proposer à son organisation syndicale un bureau exclusivement affecté à son fonctionnement.

Notre Commune de Cousance peut mettre à disposition de la Communauté de Communes Porte du Jura un bureau de 27 m2 dans les locaux de la bibliothèque situés au 60 Grande Rue à Cousance.

La mise à disposition de ce bureau sera souscrite pour un montant annuel de 300 € charges comprises.

Cette mise à disposition sera formalisée par une convention pour une durée de 5 ans et tacitement reconduite.

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et 1 abstention la convention de mise à disposition d'un local municipal affecté au fonctionnement de l'organisation syndical de la Communauté de Communes Porte du Jura.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9/ Délibération pour annuler la délibération de mise en compatibilité du PLU en date du 17 février 2023 et transférer le dossier Lacroix à la Communauté de Communes Porte du Jura :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Lors de la séance du 17 février 2023, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour la mise en compatibilité du PLU de la Commune de Cousance au regard d'un projet de travaux relatif aux établissements Lacroix.

Cette délibération avait pour but d'aboutir à la possibilité qu'aura la société Lacroix d'envisager dans deux ans environ la construction d'un four neuf qui viendra remplacer l'actuel.

Après plusieurs études le seul endroit qui puisse convenir pour sa construction est constitué par des terrains contigus à ceux des terrains Lacroix mais dont Porte du Jura est propriétaire.

Cette délibération devait donc permettre la modification de notre PLU.

Or, depuis le 26 avril 2023 les compétences en matière d'urbanisme sont sous la responsabilité de la Communauté de Communes Porte du Jura.

Aussi, ce dossier est aujourd'hui pris en charge techniquement et financièrement par la Communauté de Communes Porte du Jura.

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et 1 abstention d'annuler la délibération du 17 février 2023 concernant la mise en compatibilité du PLU et de transférer le dossier LACROIX à la Communauté de Communes Porte du Jura.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10/ Délibération pour accepter la plus-value relative aux travaux de voirie de création de trottoirs, d'éclairage public et d'aménagements paysagers concernant les Résidences des Vignes :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Les travaux concernés sont supportés par la commune de Cousance et ont été évalués budgétairement à 117 211,50 € et signés le 6 octobre 2021 à travers une convention entre la Maison pour Tous et la Commune de Cousance.

Il convient de noter que notre Commune bénéficie d'accords de subventions sur cette assiette initiale de 117 211,50 €, respectivement 20 % pour la DETR et 20 % également pour la DST.

Ce budget était considéré comme fixe et non révisable.

Toutefois au vu de l'augmentation généralisée des prix depuis 2021, l'entreprise PETITJEAN ne peut aujourd'hui assurer ceux-ci au prix pourtant prévu.

Face à l'inflation généralisée des prix, Lilian Billet Directeur de l'entreprise PETITJEAN nous a informé qu'une plus-value s'impose à nous.

Celle-ci est de 25 490,97 € HT.

A ce budget, nous souhaitons toutefois que l'ensemble des trottoirs des Résidences des Vignes soient réalisés en enrobé et bordures T1 à l'arrière.

Ceux-ci étaient prévus initialement en enduit bicouche uniquement.

Le surcoût lié aux trottoirs en enrobé et en bordures T1 s'établit à 6 469,60€ HT.

Soit un total de travaux de 31 960,57 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et 1 voix contre la plus-value relative aux travaux de voirie de création de trottoirs, d'éclairage publics et d'aménagements paysagers concernant les Résidences des Vignes pour un montant total de 31 960,57 € HT..

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

11/ Divers et dernières minutes :

- Le Maire communique aux élus la composition de la commission de contrôle des listes électorales. Il indique que le Maire, les Adjointes et les Conseillers Délégués ne peuvent y figurer. Les membres de la commission seront les suivants :

Elus Titulaires :

Annie Foras, Astrid Segon, Cyril Petitjean, Xavier Rivatton, Aline Menouillard

Elu suppléant :

Bruno Gaudillat.

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire - Christian BRETIN

